

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.04.2022	20h02		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 22.147
Titre : Amendement à la recommandation interpartis 22.147, du 25 mars 2022, Panneaux solaires – Passons la vitesse supérieure		
<p>Contenu :</p> <p>Le Conseil d'État est prié de considérer la modification du règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr) et de son article 4d, notamment afin de favoriser la pose de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques sur les toits, <i>et d'évaluer les autres voies et moyens permettant de les développer. (Suppression de : <u>Il est demandé d'envisager particulièrement la radiation de la mention du périmètre UNESCO à l'alinéa 1, lettre b, et d'évaluer les autres modifications réglementaires de sa compétence permettant de faciliter la pose de panneaux solaires sur les bâtiments ou dans les périmètres classés existants.)</u></i></p> <p>Le Conseil d'État est aussi encouragé à profiter de cette occasion pour modifier l'alinéa 4 du même article 4d, qui n'est plus correct.</p>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Hugo Clémence		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Corine Bolay Mercier		